HERMENEUTIQUE ANALOGIQUE ET PHILOSOPHIE POLITIQUE INTERCULTURELLE

Mauricio BEUCHOT

Introduction

Dans ce chapitre je souhaiterais mettre en relation la philosophie politique et la recherche de la justice qui se réalise à travers l'accomplissement des droits de l'Homme. Ce sont ces deux aspects qui représentent maintenant le bien commun. Et ils doivent se comprendre dans un monde pluriel, multiculturel ou encore interculturel. L'herméneutique me servira d'instrument de mesure car elle cherche la compréhension à travers le dialogue. Mais c'est une herméneutique particulière que j'appelle de mes vœux et nomme herméneutique analogique. Elle évite l'absolutisme impératif des herméneutiques univoques et le relativisme excessif des herméneutiques équivoques. Il faut être ouvert et même observer un certain relativisme – que l'on peut qualifier de sain – en évitant de s'ouvrir sans fin et ainsi perdre la capacité à universaliser.

En effet, si les droits de l'Homme ont une vocation universelle, il en va de même pour la justice, qui ne peut se réaliser dans la société sans ce penchant à l'universalité. Elle ne peut se réduire aux intérêts de l'individu ou d'une certaine communauté mais doit englober une universalité maximale, celle de l'humanité, puisqu'il s'agit de droits qui appartiennent à l'être humain pour le simple fait d'exister. C'est pour cette raison qu'il faut étudier la manière de les combiner à l'intérêt multiculturel et cela ne peut se faire convenablement, pour moi, qu'à travers une herméneutique analogique. Pour commencer, nous pouvons l'appliquer à la recherche de la justice qui peut aussi s'apparenter à la démocratie, l'unique environnement où les droits de l'Homme

peuvent se réaliser. En effet, dans d'autres environnements, comme le totalitarisme ou le relativisme destructeur, ils ne peuvent résister.

La recherche de la justice

C'est ce que nous cherchons concernant les droits de l'Homme, ensemble avec philosophes, politologues et juristes. En effet, avant de parler des droits fondamentaux, il faut s'intéresser au but d'une société : le bien commun, relatif à la réalisation de la justice. Les droits de l'Homme sont la concrétisation et l'accomplissement de cette aspiration, si elle se réalise. Et, de plus, ils ne peuvent réellement se rencontrer que dans un contexte démocratique, c'est là le seul écosystème naturel dans lequel ils peuvent subsister (Bobbio, 1986).

C'est, ici, une première application de l'herméneutique analogique à la philosophie politique. Elle a donc le caractère d'une herméneutique analogique de la justice. Car, effectivement, les droits de l'Homme requièrent une condition de possibilité politique représentée par la démocratie. Sans elle, ils sont impensables. Cependant, ils sont aussi le reflet du désir d'application de la justice dans la société. Il s'agit, en second lieu, d'une application de l'herméneutique analogique au droit, et, concrètement, aux droits de l'Homme.

De ce fait, il s'agit d'appliquer l'herméneutique analogique à la politique et au droit. Et, en réalité, la justice est profondément liée à l'analogie. L'analogie coïncide avec la proportion et la proportion revient à donner à chaque chose la portion qui lui correspond, donc, dans le cas des êtres humains au sein de la société, ce qui leur est dû. C'est en cela que consiste la justice. C'est ainsi qu'elle fut caractérisée selon la définition classique de la vertu de la justice (Pieper, 1988).

Déjà d'elle-même, la notion grecque de vertu (de toute vertu) se situe dans la droite ligne de l'analogie puisqu'elle signifie, précisément, le sens de la proportion, de l'équilibre proportionné. La *phronésis* ou prudence en est le meilleur exemple en ce qu'elle consiste à rechercher le juste milieu ainsi que les moyens pour atteindre les fins. La tempérance est la proportion dans les réponses données aux nécessités de l'Homme, elle les atténue pour les autres au sein de la société. La force est la proportion dans l'exécution de cet équilibre parmi les diverses puissances qui composent le tout social.

La justice est, elle aussi, proportion ou analogie, et cela, dans ses trois formes : justice commutative, distributive et légale. La commutative consiste à offrir la proportion adéquate entre les biens et les services donnés et le prix qu'ils requièrent. La justice distributive est la proportion entre l'État et les individus à qui elle donne selon leurs nécessités et mérites, de manière proportionnée. Enfin, la justice légale consiste à sauvegarder la proportion adéquate entre les administrateurs de la justice et les parties en litige, etc. Tout ceci indique que la proportion ou l'analogie est présente dans la justice. C'est pour cette raison qu'il me semble judicieux de considérer tout ceci comme une herméneutique analogique de la justice, puisque, en effet, l'interprétation est indispensable à la justice. C'est dans cette dernière forme de justice, la légale, que se connecte la justice au droit, étant donné qu'elle s'oriente vers la bonne administration de la justice. C'est le domaine de la loi et du droit. Et c'est dans celui-ci que se rencontre les droits de l'Homme, qui, comme nous l'avons vu, s'assimilent à l'application de la justice dans la société, pour les êtres humains.

Il ne faut pas laisser de côté l'autre face de la justice, celle du bien. Les diverses éthiques ne se divisent pas en entités séparées comme le seraient l'éthique de la justice et l'éthique du bien, de la bonne condition de vie ou encore de la vie saine. En effet, l'idéal relatif à la qualité de vie donne sens à notre recherche de justice car c'est dans ce domaine que nous entendons réaliser nos idéaux de vie, de bonheur ou de réalisation. De cette façon, il fait partie de la recherche de justice à laquelle nous aspirons tous.

Un nombre considérable de droits de l'Homme appartiennent au domaine de la justice parce qu'ils assurent un minimum acceptable d'égalité, de sécurité, etc. Mais d'autres répondent aux conditions de vie saine et tentent de concrétiser en eux-mêmes les éléments que l'Homme identifie comme manifestations d'une bonne vie ou d'un idéal de vie qui se doit d'être réalisé et accomplit dans la société (Grueso, 1997).

Il faut, pour cela, appliquer l'herméneutique avec attention quant à ces exigences. Et elle se doit d'être, ni univoque, ni équivoque, mais, comme nous l'avons vu, analogique, pour aller au-delà de l'imposition (parfois injuste) de l'univoque et de l'ambiguïté (parfois fautive) de l'équivoque. Il s'agit donc d'une herméneutique qui se situe entre ces deux extrêmes défectueux. Elle se montre utile pour la philosophie politique et la philosophie du droit, sous la forme d'une herméneutique juridique surtout, appliquée à plusieurs domaines, principalement à celui des droits de l'Homme.

Pour appliquer l'herméneutique, surtout l'herméneutique analogique, j'ai exposé quelques points essentiels de la philosophie politique, comme celui du désir de justice et de la recherche d'une société démocratique, unique instance dans laquelle peuvent exister les droits de l'Homme. Puis, en cohérence avec ce qui vient d'être dit, vient le monde du droit, avec sa composante herméneutique notable. Il en découle que l'herméneutique analogique peut aider, principalement au passage de l'être au devoir être, ou encore, de la connaissance de l'Homme au droit qui lui est associé, sans que l'on parle d'illusion naturaliste. Et, en effet, de récents philosophes, comme Hilary Putnam, ont souligné qu'il n'y avait pas d'égarement à cela mais que ce passage est d'autant plus nécessaire pour l'éthique, la politique et le droit. C'est précisément de là que surgissent les droits de l'Homme en répondant à la nature ou à l'essence de l'Homme. Il est admis qu'il faut les fonder en rapport aux nécessités humaines ou à la dignité humaine et que ces deux composantes correspondent bien à la nature humaine et même, proviennent d'elle.

De même, la philosophie politique paraît être en étroite relation avec l'herméneutique analogique de la justice (Beuchot, 2006). En réalité, l'interprétation de l'être humain, que nous venons de voir, permet de rencontrer et caractériser la justice, et, en conséquence, d'indiquer les circonstances dans lesquelles se commettent les injustices. Dans tous les cas, c'est ce qui nous permet de chercher la justice dans toute sa perfection pour l'être humain.

Cela nous place au point de rencontre entre l'herméneutique et les droits de l'Homme. L'herméneutique interprète l'être humain pour déterminer quelle éthique, quelle politique et quel droit lui conviennent. Dans le cas du droit, elle doit singulièrement entendre quels droits lui sont indispensables, quels sont les plus basiques ou fondamentaux, quels sont les droits de l'Homme.

Droit et justice : les droits de l'Homme

On ne peut oublier que, depuis longtemps, l'idée de droit a été liée à celle de justice. Pour ces raisons, ont été écrits les traités *De iustitia et iure*. Cela signifie que le droit est relatif à l'accomplissement de la justice, reflétée dans les lois. Il faut faire appel à cette idée antique et classique qui veut que le droit ait pour objet la justice, que le *ius* ait pour objectif

la *iustitia* ; ou, comme l'indique l'intitulé de ces traités *De iustitia et iure*, que ce sont deux éléments inséparables. Ce sont deux aspects qui doivent s'accompagner indéfiniment, l'un en fonction de l'autre. Ce faisant, on admet de nouveau cette dimension éthique du droit, à laquelle il est nécessaire de le connecter.

C'est là l'aspect humain du droit, celui qui rappelle que le droit est utile à l'être humain, recherche le bien commun et le bien-être de la société. Ainsi, non seulement on se rapproche du côté de la justice associée au droit, mais aussi du côté du bien, de la vie saine ou de la bonne vie (la qualité de vie ou la réalisation, etc.), qui va au-delà même de la justice, vers le bien. De cette manière nous humanisons le droit et le mettons au service de l'être humain pour éviter que ce ne soit l'inverse, comme cela a pu arriver, c'est-à-dire, l'homme au service du droit, de la loi. Pour cela même, l'intervention de l'herméneutique, et, surtout, de l'herméneutique analogique est nécessaire ; de l'herméneutique pour interpréter l'intentionnalité du droit, et de l'analogie, pour interpréter l'intentionnalité humaine, juste et bénéfique (Rabbi- Baldi Cabanillas, 2008).

L'herméneutique doit résoudre ce défi, et, pour cela, un aspect de l'herméneutique juridique est de lier le droit à l'anthropologie philosophique ou à la philosophie de l'Homme. Il faut interpréter l'être humain, le connaître et le comprendre pour pouvoir lui offrir le droit le plus adéquat possible par rapport à ses nécessités. Nous sommes maintenant loin du temps où ces considérations étaient jugées erronées, du temps de la fameuse illusion naturaliste consistant à passer du naturel au juridique, du descriptif au prescriptif, de l'être au devoir être. Depuis les études de plusieurs philosophes (parmi eux, le déjà cité Hilary Putnam), ce passage n'est plus considéré comme faux, on le voit d'ailleurs plutôt comme impérieux. Paul Ricoeur lui-même nous montre que l'herméneutique a servi à ce que ce passage cesse d'être vu comme tel. L'illusion naturaliste, d'un *iuspositivismo* très poussé, a perdu de son sens et a disparu. Maintenant, on exige d'autant plus cette connaissance de l'être humain et de la justice qui lui est convenue, pour établir une codification juridique qui lui soit adéquate.

Précisément, l'accomplissement de cet idéal se voit et se réalise à travers les droits de l'Homme. Ces derniers ont une vocation universelle, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à tous les êtres humains pour le simple fait d'être humain. Il s'agit de réaliser ce qui est juste pour eux, ce qui leur est dû parce qu'ils le nécessitent. Parce que, sans eux, il est impossible de

vivre, et, surtout, il est impossible de vivre comme être humain. S'ajoute à la dimension de la justice, celle de la vie saine, de la vie digne. L'éthique de la justice et celle du bien se rejoignent ici. C'est donc l'éthique qui, de nouveau, s'insère dans des domaines dans lesquelles elle fut chassée durant la modernité. Maintenant, on lutte pour la connecter de nouveau aux disciplines humaines, à la politique, à l'économie, au droit et à tous les autres champs qui affectent l'Homme, même ceux des sciences naturelles et non plus des seules sciences humaines et sociales.

L'herméneutique est d'une grande aide pour cela en ce qu'elle nous permet d'interpréter l'Homme, dans ses besoins et en tenant compte de sa grande dignité. Mais c'est surtout une herméneutique analogique pour éviter l'*univoquisme* des positivistes à outrance qui déconnectent le droit de l'Homme lui-même et ne se préoccupent pas de l'humain ni de la justice mais plutôt de ce qui est ordonné ou normé. Cela évite aussi un relativisme excessif, comme celui de quelques théoriciens postmodernes, qui menace d'en finir avec l'essence de ces droits si fondamentaux et importants pour tous.

Une herméneutique analogique nous conduit à chercher la proportion, ce qui signifie en grec, *analogia*, dans la compréhension de l'Homme, pour mettre en évidence sa dignité et ses besoins, auxquels doivent répondre les droits de l'Homme (Beuchot, 2004). Elle nous aide à rencontrer une justice humaine, puisque, précisément, la proportion est le schéma et le modèle de la justice et que cette justice est exactement ce que les droits de l'Homme cherchent à réaliser et à rendre vraie.

Il est probable que l'ennemi commun auquel nous nous confrontons aujourd'hui soit celui du relativisme immodéré qui menace de dénaturer ou de détruire ces mêmes droits de l'Homme. Le temps où l'ennemi était représenté par l'absolutisme relativisme et contre lequel la postmodernité s'est rebellée est passé. La modernité a déjà été beaucoup attaquée et, en retour, nous voilà face à une situation dans laquelle abondent et prolifèrent les relativismes, tous plus démesurés les uns que les autres. La postmodernité a adoré la différence et l'a utilisé comme bannière face à l'égalisation prétendue par la modernité. Cela a permis de résister à la mondialisation mais nous nous retrouvons maintenant avec le fantôme du relativisme diluant. Et celui-ci est l'authentique ennemi d'aujourd'hui. En effet, en réaction à la modernité, la postmodernité est allée à un autre extrême, tout aussi nocif, voire plus, que celui qu'elle combattait, elle a commis les mêmes erreurs qu'elle critiquait. Maintenant,

défendre la différence à ce stade a mis en danger la nature des droits de l'Homme. Aussi, la postmodernité, avec ses excès, est en train de reculer et, ainsi, de sortir de l'horizon philosophique pour laisser place à d'autres problèmes comme celui du multiculturalisme.

Il est certain que le relativisme relatif, le relativisme modéré ou analogique, existe, et qu'il faut le trouver mais nous devons aussi penser à le délimiter. Pour ces raisons, il convient de réfléchir à ce propos, vis-à-vis de la justice et des droits de l'Homme, parce que ce sont des thèmes urgents et actuels qui exigent toute notre attention. Tout passe, et il en va ainsi de la préoccupation pour la différence, pour l'affaiblissement de la pensée, la mort de l'Homme, etc. tous ces thèmes de la postmodernité qui paraissent déjà épuisés et sur le point de disparaître. Il faut maintenant se soucier des droits de l'Homme dans le cadre multiculturel.

Les droits de l'Homme dans un monde pluriel

Il m'a été demandé, lors de cette conférence, de lier mes réflexions sur la justice et les droits de l'Homme au multiculturalisme et il m'est apparu plus que pertinent de le faire. J'avais déjà traité de ce thème dans mon livre *Interculturalité et droits de l'Homme* (2005) et j'en profite pour en discuter de nouveau ici. J'utilise le terme d'interculturalité, et pas seulement de multiculturalité, puisque les cultures sont censées interagir et parfois même s'affecter.

De fait, la condition multiculturelle que nous connaissons en ce monde est une richesse, par exemple, face à la mondialisation qui vise à homogénéiser et effacer les différences. Néanmoins, ce pluralisme pose plusieurs problèmes. Que faire pour associer la justice aux idéaux de bonne vie ? Que faire quand les droits de l'Homme sont entendus de différentes manières par les diverses cultures ?

Les différentes éthiques sont le plus souvent divisées en éthique de la justice, éthique du bien ou de la vie saine ou encore de réalisation de l'être humain. Il est important d'essayer de les réunir puisque, si tous les hommes aspirent à la justice, les diverses cultures entrevoient de façon différente, à l'intérieur même de cette situation de justice, la manière de réaliser ces idéaux de plénitude ou de bonheur des Hommes, et ce, tellement différemment qu'ils peuvent parfois s'opposer. Par exemple, ce qui est considéré comme une belle vie pour les femmes de certains peuples n'est pas partagé par d'autres.

Atteindre la justice n'est pas suffisant parce que c'est précisément ces idéaux de qualité de vie, de réalisation, ou, comme déjà dit, de bonheur, qui donnent sens à la justice. C'est pour cela qu'il convient de penser au dialogue interculturel, duquel on parle beaucoup mais qui reste peu défini.

L'*univoquisme* est une posture extrême qui spécule que les peuples ou ethnies en dialogue culturel arriveront à un accord plein et entier, basé sur leur capacité à la raison et sur les arguments présentés. C'est l'idée d'Habermas, celle d'un *a priori* de la communication qui nous permet de nous faire comprendre, celle qui se base sur le fait que celui qui offre le meilleur argumentaire gagne, en supposant qu'il est simple à déterminer. J'ai parfois le sentiment que Charles Taylor tombe dans un certain univoquisme lorsqu'il considère que nous devrions arriver à comprendre ceux de l'autre culture comme nous nous comprenons nous-mêmes, voire même mieux.

L'*équivoquisme* est une autre posture extrême qui considère que les peuples ou ethnies ne peuvent arriver à un accord et qu'il vaut mieux penser l'éthique et la justice à l'intérieur d'une communauté. C'est de cela qu'Alasdair MacIntyre a été accusé quant à son communautarisme qui voudrait, selon l'interprétation qui en fut faite, que tout tourne autour de la communauté à laquelle on appartient et que les vertus nécessaires et convenables soient établies en son sein.

Il est néanmoins possible de réfléchir à une éthique de la vertu, sans qu'elle tombe dans ce relativisme culturel, comme l'illustre la position de Martha Nussbaum. Elle se réfère à des virtus qui sont essentielles à l'être humain dans la coexistence sociale et politique et qui ne sont pas seulement déterminées par la communauté à laquelle on appartient mais aussi en étroite relation à l'être humain (Hoyos, 2007).

C'est ce que tente de faire, dans ce cas, une herméneutique analogique. Respecter le plus possible les différences culturelles mais sans perdre la capacité d'universaliser, puisque la différence prédomine dans l'analogie, pour que les dynamiques à l'identité ou à l'universalité ne se perdent pas. Dans le cas des droits de l'Homme, leurs interprétations différentes par les diverses cultures peuvent être admises mais pas jusqu'au point où ils perdraient leur penchant à la justice.

Par exemple, les droits de l'Homme s'interprètent parfois de manière plus communautaire dans certaines cultures et ethnies, et parfois de la meilleure façon, mais les interprétations qui admettent des conduites

(usages ou coutumes) qui vont à l'encontre de la dignité des femmes ou des enfants ne peuvent être acceptées.

Avec ceci, la différence culturelle se conserve le plus possible, et je dis « le plus possible » parce que cette préservation contient en elle-même des limites, précisément celles fixées par les droits de l'Homme. On a déjà beaucoup réfléchi autour du thème de la tolérance et celle-ci contient ses propres limites, puisque, si non, il faudrait tolérer l'intolérance, ce qui est contradictoire. Dans ce cas, dans le dialogue interculturel nous devons compter avec le fait que les diverses cultures ont des idées différentes sur la qualité de vie, et, parfois, sur la justice ou sur les droits de l'Homme, même si le plus souvent, ce sont seulement des nuances.

Il existe des situations dans lesquelles les droits de l'Homme sont niés par une culture et il n'est pas opportun d'être relativiste au point de les laisser ainsi, seulement parce qu'il en a toujours été ainsi. Certains théoriciens considèrent non pas qu'il est envisageable d'intervenir dans de tels cas, mais qu'il est nécessaire d'intervenir. Francisco de Vitoria est l'un d'eux et Ernesto Garzón Valdés (1990)[4] a suivi ses pas, bien qu'il reste en suspens la question de savoir qui peut le faire, jusqu'à quel point et de quelle manière. Il n'est pas acceptable qu'un pays s'autoproclame défenseur des droits de l'Homme et de ses principes s'il va profiter de cette auto-proclamation.

En somme, de nombreuses fois nous aurons à faire appel aux thèmes de la justice, du bien et des droits de l'Homme dans le dialogue interculturel. Par conséquent nous aurons à veiller à leurs limites. Le savoir des limites est celui de la prudence, la *prhonésis*, qui applique la loi au cas particulier et c'est l'analogie qui distingue, qui délimite. C'est ce que nous avons besoin pour notre herméneutique. Une herméneutique analogique puisque c'est ici que nous devrons ajuster la loi au cas, l'universel au particulier pour défendre la différence que présente le cas particulier, qui est individuel et unique, tout en défendant aussi l'égalité des droits de l'Homme ainsi que leur grande vocation à l'universalité.

Cela peut nous conduire à un nouveau paradigme concernant les droits de l'Homme. Rappelons-nous que la Révolution Française en a fait l'emblème de sa devise contenant trois éléments : liberté, égalité et fraternité. Le paradigme de la liberté est équivoque puisqu'elle permet

[4]E. Garzón Valdés, "Intervencionismo y paternalismo", en Revista Latinoamericana de Filosofía, 16/1 (1990), pp. 3 ss.

beaucoup d'excès de la part des individus à l'encontre de ses semblables. C'est ce qui s'est vu dans le libéralisme, dans le modèle libéral, qui permet l'inégalité *équivoquiste*. Le paradigme de l'égalité est univoque car il entend mettre sur le même pied d'égalité les individus d'une communauté ; c'est l'égalitarisme de Walzer et d'autres. Et le paradigme de la fraternité, enfin, est analogique et c'est le modèle qui nous manque. En effet, nous avons beaucoup gagné en liberté, avec les conséquences néfastes qui s'y rattachent. Nous avons moins gagné en égalité, et, certains discours féministes, par exemple, suffisent pour s'en convaincre. Mais de la fraternité, nous n'avons presque rien gagné, et c'est notre objectif, encore non résolu. C'est ici que peut intervenir l'herméneutique analogique, une posture ouverte mais ferme pour éviter que les droits de l'homme se volatilisent comme de la poudre entre nos doigts. La fraternité, vue comme une forme de solidarité, est notre objectif à venir et nous devons continuer à travailler pour l'atteindre.

C'est seulement ainsi que nous pourrons affirmer que nous avons atteint un paradigme acceptable des droits de l'Homme qui équilibre l'individuel du libéralisme et le communautaire de l'égalitarisme et qui contienne droits individuels et droits communautaires. De nos jours, on prétend que les seuls droits individuels peuvent suppléer les droits communautaires et atteindre les mêmes objectifs qu'eux. Pourtant, nous avons vu que c'est faux, qu'ils ne peuvent y accéder et que nous devons combiner les droits de l'Homme individuels avec les droits de l'Homme communautaires comme le montrent plusieurs générations de droits de l'Homme sociaux et culturels. Ils prennent en compte le social et le culturel et c'est pour ces raisons que nous devons nous en remettre au dialogue interculturel, comme nous l'avons vu. Dans tous les cas, il s'agit, comme le diraient Raimon Panikkar et Boaventura de Sousa Santos, de privilégier le commun sans oublier l'universel, à travers une herméneutique diatopique, qui a beaucoup de ressemblances avec l'herméneutique analogique, car, en privilégiant les différences, elle réussit à conclure par une tendance à l'universel.

Conclusion

Comme nous l'avons vu, l'herméneutique rencontre, dans le droit et la politique, un terrain fertile d'application. Mais il faut savoir que

l'herméneutique actuelle connait une polarisation et une distension entre les herméneutiques univoques et équivoques et qu'une herméneutique analogique, intermédiaire et équilibrée fait défaut. Cela s'aperçoit surtout au niveau de la jurisprudence tout comme à l'heure d'interpréter les lois et autres instruments juridiques qui, souvent, manquent d'une clarté fortement souhaitable. Il y a des herméneutiques univoques qui privilégient trop l'idéal (ou la prétention) d'identité ou de consensus et des herméneutiques équivoques qui privilégient trop l'absence de clarté, de critère de vérité ou de bien et nient les possibilités de consensus minimums. Et il y a une herméneutique analogique qui peut défendre la différence, voire la privilégier, sans perdre la capacité de s'accorder sur une certaine identité ou universalité, sans tomber dans un relativisme extrême.

En particulier, l'herméneutique, dans son penchant analogique, aide à redonner vie à l'idée ou l'idéal du droit comme servant la justice, comme reflet du juste ou comme tentative de l'atteindre, de le réaliser dans la société. Il s'agit d'arriver à un droit plus humain et cela commence par la recherche d'une société plus humaine, plus démocratique et équitable. A l'intérieur de tout ceci, s'illustre et se conçoit l'herméneutique. Elle n'a pas à être vue, comme ce fut le cas pendant un certain temps, comme apolitique ou désintéressée de la dimension éthique de l'Homme. Ce n'est pas anodin si Gadamer l'avait associée au courant pratique de la philosophie. Elle participe de la philosophie pratique, à travers la phronésis ou la prudence, une vertu théorique mais reliée à la praxis, aux sujets quotidiens de l'être humain, qui sont les plus transcendantaux.

Grâce à sa capacité de médiation, l'analogie met à disposition une herméneutique analogique qui nous aide énormément dans la situation multiculturelle, et ce, précisément par le dialogue interculturel qu'elle permet. Il ne s'agit pas d'imposer sa culture à l'autre comme le ferait une herméneutique univoque pas plus que d'accepter tout de la part de l'autre, de manière relativiste. Il s'agit plutôt de se baser sur l'analogie pour comprendre et juger l'autre culture en respectant les différences et avec, pour limites, ce qui est commun, comme les droits de l'Homme. Ils représentent la limite à la différence, jusqu'où celle-ci peut arriver et ce qu'on ne peut transgresser. Ils sont, en plus, le critère d'authenticité du dialogue, la disposition juste pour atteindre des accords bénéfiques.

Références

Beuchot, M. (2004). *Antropología filosófica. Hacia un personalismo analógico-icónico*, Madrid: Fundación Emmanuel Mounier.

Beuchot, M. (2005). *Interculturalidad y derechos humanos.* México: Siglo xxi.

Beuchot, M. (2006). *Filosofía política*, México: Ed. Torres.

Bobbio, N. (1986). *El futuro de la democracia*, México: Fondo de Cultura Económica.

Garzón Valdés, E. (1990). Intervencionismo y paternalismo. En *Revista Latinoamericana de Filosofía*, 16/1.

Grueso, D. I. (1997). *Rawls. Una hermenéutica pragmática*. Cali (Colombia): Universidad del Valle.

Hoyos Valdés, D. (2007). Ética de la virtud. En *Discusiones filosóficas* (Universidad de Caldas, Manizales, Colombia), año 8, núm. 11.

Pieper, J. (1988). *Las virtudes fundamentales* (3a. ed.). Madrid: Rialp – Bogotá: Gripo Editor Quinto Centenario.

Rabbi-Baldi Cabanillas, R. (2008). *Teoría del derecho*. Buenos Aires: Ed. Ábaco de Rodolfo Depalma.